

## COMMUNE DE BELVEZET

### PROCES VERBAL du conseil municipal du jeudi 14 juin 2018

**Présents :** Raymond BONNEFILLE, Josiane GRANET, Jean-Claude MANCHON, Max GALLON, Emmanuel OREAL, Sonia STENGEL

**Absent non excusé :** Jérôme FRERY

**Date de convocation :** 8 juin 2018

**Secrétaire de séance :** Jean-Claude MANCHON

Début de la séance : 20H04

#### **1) Retrait de la commune de Belvezet du SIRP Soleyron Brugas et Seynes**

Le maire indique que sur 12 enfants (maternelle et primaire), 3 vont à l'école de Vallabrix. Les mairies d'Uzès et de St Quentin ont été contactées. Ce sont ces deux communes qui accueillent le plus d'enfants de Belvezet. Une réunion d'information a eu lieu avec les parents d'élèves. Deux familles fréquentant actuellement Vallabrix se sont prononcées en faveur de Saint-Quentin. La commune de St Quentin a donné son accord de principe qui sera validé lors de sa prochaine séance de conseil le 28 juin. En outre le ramassage scolaire va être modifié à la rentrée ce qui va allonger la durée du trajet à une heure. Enfin il rappelle que le conseil municipal de Belvezet a voté contre la modification des statuts du SIRP engendrée par la construction de la future cantine prise en charge par le syndicat.

Pour tout ce qui précède, le conseil municipal demande au Préfet d'accepter son retrait du SIRP.

Approuvé à l'unanimité

#### **2) Echange de parcelles entre la commune et M. Louis Béraud**

Concerne une parcelle communale de 97 m<sup>2</sup> contre une parcelle de M. Béraud de 10 640 m<sup>2</sup>. Valeur des biens échangés : 1 000 €.

Approuvé à l'unanimité

#### **3) Acquisition de la parcelle B 613 – Les Canabieires appartenant à Cécile Richard**

Surface de la parcelle : 835 m<sup>2</sup>. Le maire indique que la salle polyvalente actuelle est en voie de se transformer en café de pays. Il n'y aura donc plus de salle polyvalente. D'autre part, le toit de la mairie souffre beaucoup. Cette parcelle est située au centre du village. Le maire propose de l'acquérir en vue de la construction d'une salle polyvalente/mairie. Prix d'achat : 12 000 €.

Approuvé à la majorité : 5 voix. Contre : 1 voix

#### **4) Acquisition de parcelles appartenant à M. Albert Roussel**

Il s'agit des parcelles C 207, E44, E51, E182, E188, B24, B56 soit 7 parcelles au total représentant une surface totale de 11 392 m<sup>2</sup>. Ces terrains sont noyés dans les parcelles communales. Proposition d'achat à 0,10 € le m<sup>2</sup>. Approuvé à la majorité : 5 voix. Contre : 1 voix

#### **5) Vente des parcelles communales B 98, 178 et 180 – Vendême à Monsieur Alain Courtine**

Avec l'accord du conseil municipal à l'unanimité, question reportée à l'unanimité.

#### **6) Mesures compensatoires des parcs photovoltaïques Belvesol 4 et 5 : approbation de la convention et du cahier des charges environnement**

La convention prévoit la prise en charge par la commune d'une zone située entre le corridor écologique déjà traité et la commune de Vallérargues (environ 3 hectares) pour la restauration de milieux ouverts et semi-ouverts. Approuvé à l'unanimité

#### **7) Restauration de l'Ancienne église – phase 2 : approbation du contrat de maîtrise d'œuvre de Madame Gabrielle Welisch, architecte**

Concerne les phases avant-projet, permis de construire, passation des marchés, suivi des travaux.

Approuvé à la majorité : 5 voix. 1 abstention

### **8) Mise en sécurité de la traversée du village : demande des amendes de police**

La démarche porte sur la demande de subvention, non pas sur la faisabilité de l'étude pour l'instant.  
Approuvé à la majorité : 5 voix. 1 abstention

### **9) Etude de faisabilité des ponts du Mas de l'ancienne église et du chemin du Castellas : approbation de devis d'INECO**

M. Philippe Nicolas, présent dans le public demande à prendre la parole et lit le courrier émanant de M. Claude Johnson suivant :

« Le pont que j'ai construit à mes frais à l'entrée du chemin du Castellas, mais laissé au passage public, a prouvé son utilité et sa résistance depuis presque 40 ans.

Le tracé du lit du ruisseau provoque un affouillement côté nord qui devient inquiétant pour la santé de l'ouvrage. J'avais demandé que la commune prenne en charge les travaux de consolidation, c'est à dire un muret (pierre + mortier) au niveau du pont lui-même et un parement en béton armé en amont immédiat pour éviter que le courant ne creuse la rive par derrière.

Apparemment cette opération n'est pas administrativement possible, d'où l'opération de cession/échange de parcelles.

Je crains que cette simple opération de consolidation (le "juste nécessaire") ne devienne un chantier beaucoup plus ambitieux, qui pourrait s'éterniser, avec de sérieux inconvénients pour l'accès si un épisode pluvieux un peu sévère survient au même moment.

Je ne voudrais pas avoir à laisser ma voiture au bord de la route, et les autres riverains non plus. »

Le maire indique que le pont du Mas de l'ancienne église est sous calibré et que celui du Castellas doit faire l'objet d'un échange de parcelles. Une étude sera faite pour le mettre au gabarit. Il y a 3 ans, la réfection de chaque pont était estimée à 50 000 €.

Mme Stengel dit que ne comprend pas pourquoi on referait les points. Il y a en France plein de ponts étroits et de moins de 4 m de large.

Le maire présente le devis d'INECO d'un montant de 6 000 € pour l'étude de faisabilité des ponts.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de consulter d'autres bureaux d'étude.

Approuvé à l'unanimité.

### **10) Approbation du programme de travaux complémentaires de l'ONF : création de fossés bordiers**

Le maire présente le devis de l'ONF de 1 750 € pour la création de fossés bordiers en limite de la commune de Vallérargues.

Approuvé à la majorité : 5 voix. 1 abstention

### **11) Cession d'un ordinateur à l'association Chrysalide**

Le prix proposé est de 600 €.

Approuvé à l'unanimité.

### **12) Droits de préemption**

A l'unanimité, aucun droit de préemption n'est exercé.

### **13) Questions et informations diverses**

Fin du conseil à 21H25

Le secrétaire de séance, Jean-Claude MANCHON

